

Commune de
55110 DANNEVOUX

RF BAR-LE-DUC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2018 055-215501461-20180216-2018_001-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 16/02/2018

(Date de convocation : 09/02/2018)

SAFPR ✓

Conseillers en exercice : 11
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil dix-huit, le seize février, à 20h30,
Le Conseil Municipal de la Commune de DANNEVOUX étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. VUILLAUME Michel,

Présents : la majorité des conseillers : VUILLAUME Michel, MACEL Dominique, CAILLOT Patrick, BARE Jean-Marie, BEAUSIRE Bernard, MAGISSON Sébastien, BOUDROT Claude, IGNAC Olivier, SILVETTI Joël.

Excusée : MENET Nadège (pouvoir donné à IGNAC Olivier)

Secrétaire de Séance : LECRIQUE Noé.

Objet : Approbation des fossés et chemins ruraux

Le conseil municipal, après délibération, approuve le plan du réseau des chemins et fossés ruraux tel qu'il a été proposé par la commission d'aménagement foncier de DANNEVOUX par 2 voix CONTRE et 9 voix POUR.

Fait et délibéré, le 16 février 2018

Pour copie conforme au registre

Le Maire,
Michel VUILLAUME. fo

